

## **Commission Sportive**

## PV du 20/11/2021, saison 2021 / 2022

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Fabienne Bonnefoy, Raphael Robert , Pascal Pezaire, Laurent Réa

A. MATCH 23706987 Aller 432670101 8613 District 2 / Phase 1 Poule B 2 1 Emblavez Vorey Ste Sigolene du 24/10/2021

Cette réclamation d'après match du club de STE SIGOLENE par Masson Yoann concerne le motif suivant : « ... a notre arrivée la tablette ne fonctionnant pas malgré plusieurs tentatives, nous décidons de faire une feuille de match papier... Après avoir rempli de mon côté la feuille avec nom prénom numéro de licences, je laisse le club recevant remplir leur partie... Ce qu'ils n'ont pas été capable de faire... Au coup d'envoi (retardé de 20minutes pour laisser le club recevant remplir la feuille de match) seuls 8 numéros de licences étaient inscrits sur la feuille, or l'équipe de Emblavez Vorey s'est présentée à 11 sur le terrain et avec 3 remplaçants... Nous avons donc joué une équipe qui n'était pas en mesure de présenter le listing des licences, donc nous ne savons pas contre qui nous avons joué...

Pour ces raisons, je porte réclamation sur la qualification et la participation des joueurs de Emblavez Vorey 2»

Vu le rapport du 3/11/2021 de l'arbitre de la rencontre visée,

La Commission Sportive rejette la réclamation comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

Le Président de la Commission Sportive Laurent REA

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.